

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 106 (1970)
Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

29

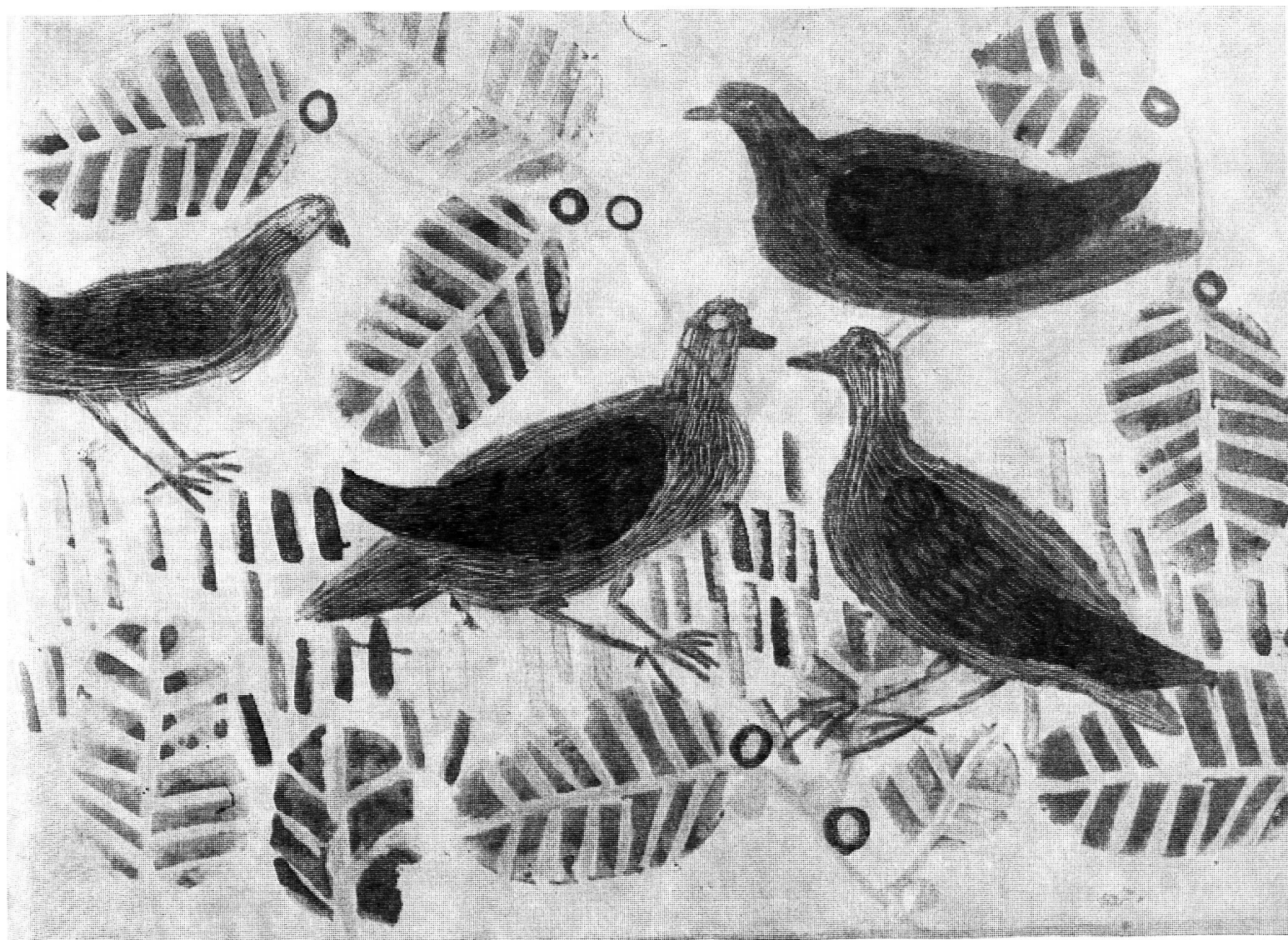
Montreux, le 2 octobre 1970

396

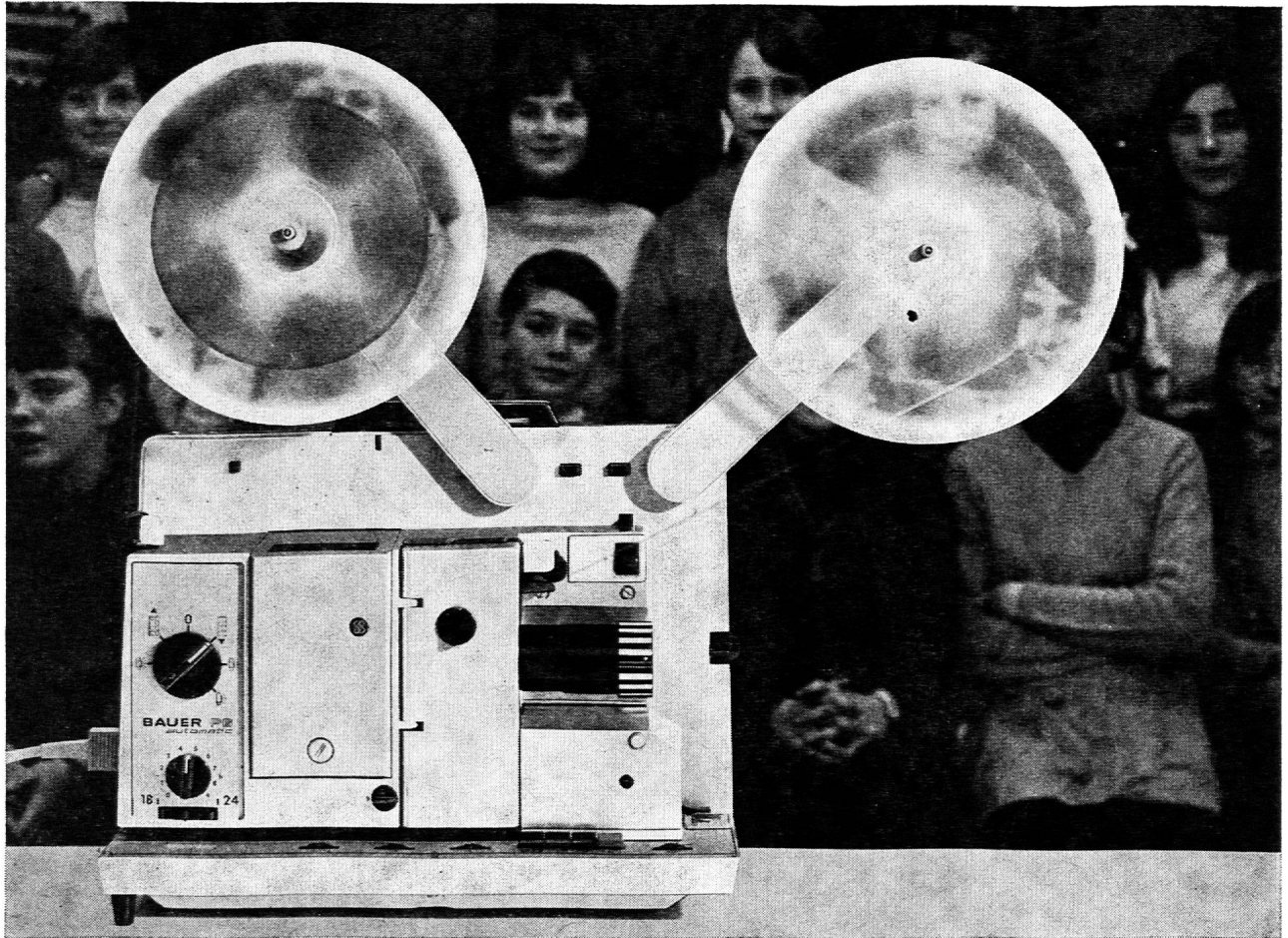
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Le projecteur scolaire le plus populaire en Europe et celui avec le meilleur caractère



1 Le P6 a bon caractère: on peut l'utiliser partout. Dans une toute petite classe comme dans une grande salle. Sa luminosité contente même les spectateurs assis tout au fond. Et les films ne foncent jamais parce que la lampe a noirci après quelques représentations. Le P6 est équipé d'une lampe halogène qui reste toujours aussi claire, de la première à la dernière minute de projection. Elle éclaire même moitié plus et dure le triple des lampes ordinaires!

2 Le P6 a aussi bon caractère pour le son. Un nouvel ampli universel permet de brancher un haut-parleur Bauer de 10 ou 20 Watt. Le P6 est équipé pour n'importe quel local.

3 Mais le P6 a bon caractère tout court: n'importe qui peut s'en servir et il fonctionne avec n'importe qui. Il suffit de le mettre en place, de presser sur la touche,

de glisser l'amorce du film et la représentation commence. Parce que le chargement est automatique bien entendu!

4 De son côté la griffe à trois dents est bonne fille. Elle ménage les films et réussit à entraîner même des pellicules à perforation abîmée. Et, en cas de difficultés, vous pouvez faire confiance au commutateur de déchirage de film automatique.

5 Le poids du P6 est la dernière preuve de son bon caractère: un élève peut le porter facilement... et n'importe quel budget scolaire supporte son acquisition.

6 Voilà pourquoi le P6 grâce à son caractère en or est devenu le projecteur scolaire qui s'achète le plus en Europe!

Bauer P6

10 exécutions différentes, pour films muets ou sonores (ampli universel incorporé avec puissance de sortie de 6 ou 15 Watt pour haut-parleur de 10 ou 20 Watt), transistors en silicium (réfractaires à la chaleur), sortie d'amplificateur à diodes, à tension fixe ou réglable, coefficient de distorsion de 1% à régime maximal, reproduction du son optique et du son magnétique (également avec palier d'enregistrement incorporé pour son magnétique, avec obturateur pour trucages). 2 cadences avec commutation automatique sur l'obturateur à 2 ou 3 pales. Objectif zoom (35-65 mm) sur demande: pour rapprocher ou éloigner l'image sans déplacer le projecteur. Prise pour compteur d'images. Prise pour couplage d'un second projecteur. Entrée-phonos et entrée-micro réglables séparément. Transformateur incorporé et haut-parleur témoin de 3 Watt pour audition simultanée dans la cabine de projection.

projecteurs-ciné
BAUER
SOCIÉTÉ DU GROUPE BOSCH

à envoyer à **Robert Bosch S.A.** Dept. Photo-ciné, 8021 Zurich
 Nous désirons examiner le Bauer P6 de plus près.
 Nous vous demandons de nous faire une démonstration. Nous aimerions recevoir votre documentation.
 Nom _____
 Maison _____
 Adresse _____

vaud

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Leresche André-Georges, 16, rue du Signal, 1337 Vallorbe, téléphone (021) 83 10 99.

Traitements

Allocation unique 1970

Calculée sur l'indice des prix à la consommation du 30 juin de cette année, le complément nécessaire pour assurer une indexation intégrale de nos traitements au renchérissement a été fixé au 2 1/2 % du traitement de base servi en 1970. Il sera versé en novembre probablement.

Allocations pour enfants

Suite aux décisions du Grand Conseil, le Conseil d'Etat avait fixé comme suit les allocations pour enfants :

Enfants en âge de scolarité : 45 francs par an
Enfants aux études : 80 francs par an

Ces indemnités seront inchangées en 1971.

Allocation de ménage

Elle reste fixée à 1200 francs par an.

Toutefois, considérant les besoins réels des familles nombreuses, un complément sera dorénavant servi aux ménages élevant plus de deux enfants, ceci conformément au tableau suivant :

Ménage de trois enfants : 240 francs par an
Ménage de quatre enfants : 480 francs par an
Ménage de cinq enfants et plus : 720 francs par an

Ces sommes ne sont pas assurables.

Amélioration de 8 %

Le 22 mai 1970, le Grand Conseil a également voté une augmentation fixée au 8 % des traitements versés aux fonctionnaires. Afin d'éviter de remettre en cause la classification admise en 1967, le taux d'amélioration sera uniforme, a-t-il décidé. Il ne pourra toutefois être inférieur à 1200 francs par an.

Calcul du nouveau traitement

Traitement de base en 1970 francs
Allocation complémentaire en 1970 (6 1/2 % du traitement de base)	+ francs
Allocation unique 1970 (2 1/2 % du traitement de base)	+ francs
Total francs
8 % de ce total	+ francs
Nouveau total francs
Arrondi au multiple de 50 francs sup., il devient francs
Traitement de base en 1971 francs

En 1971, l'allocation complémentaire sera intégrée au traitement de base. L'éventuelle allocation unique (indexation intégrale) versée en fin d'année sera par la suite calculée sur le traitement ci-dessus.

Les augmentations annuelles sont évidemment aussi améliorées.

Rappel : Classification des enseignants primaires

Catégories	Classes
Maîtresse enfantine	11/13
Maîtresse travaux à l'aiguille	12/14

Maîtresse semi-enfantine	13/15
Institutrice, instituteur	15/19
Maîtresse ménagère	15/19
Maître spécial	17/21
Maître de classe supérieure	20/23

Echelle des traitements (fragment)

Classe	Minimum	Maximum	Augmentation annuelle
23	23 750	31 250	750
22	23 100	30 350	725
21	22 450	29 400	695
20	21 800	28 450	665
19	21 150	27 500	635
18	20 500	26 550	605
17	19 850	25 600	575
16	19 200	24 700	550
15	18 550	23 750	520
14	17 900	22 800	490
13	17 250	21 850	460
12	16 650	20 900	425
11	16 100	19 950	385

Retraites

La revalorisation de 8 % s'appliquera également aux pensions, la dépense étant prise en charge par le fonds de compensation de la CPEV.

Révisions futures des traitements

« ...de part et d'autre, il a été convenu de la nécessité de réviser les traitements à des intervalles plus courts. La mise en œuvre du principe que l'amélioration de salaire doit être régulière serait la suivante : le pour-cent d'amélioration serait appliqué à la masse des salaires ; la somme ainsi dégagée pourrait être distribuée, ou bien selon certains critères particuliers (par exemple allocations familiales, aide à l'assurance-maladie), ou bien à chaque fonctionnaire, individuellement... »

(extrait de l'exposé des motifs, septembre 1970)

Résumé

Le jeu des indexations, l'action de la SPV et de ses membres, les démarches de la Fédération, les interventions de nos collègues députés au Grand Conseil sont donc à l'origine de diverses améliorations des traitements survenues au cours de l'année 1970.

Elles peuvent se résumer ainsi :

Allocation pour enfants	Augmentation de 10 francs
Allocation de ménage	
Famille de 3 enfants	Augmentation de 240 francs
Famille de 4 enfants	Augmentation de 480 francs
Famille de 5 enfants et plus	Augmentation de 720 francs

Allocation unique 1970 et hausse de 8 %

Catégorie	Alloc. unique 1970	Hausse en 1971
Maîtresse enfantine	341 à 463	1563 à 2095
Maîtresse de travaux à l'aiguille	353 à 483	1581 à 2193
Maîtresse semi-enfantine	366 à 503	1648 à 2291
Institutrice, instituteur	393 à 583	1777 à 2633
Maîtresse ménagère	393 à 583	1777 à 2633
Maître spécial	421 à 623	1905 à 2829
Maître de classe sup.	462 à 663	2098 à 2975

Conclusion du Comité central

Ces améliorations apportées à la rétribution des fonctionnaires vaudois nous réjouissent. La célérité du Conseil d'Etat à présenter son projet (permettant d'éviter une rétroactivité souvent mal comprise), la simplicité du mode de calcul des nouveaux traitements, l'adoption du principe de révisions plus fréquentes sont aussi des objets de satisfaction. Le Conseil d'Etat qui a préparé les projets, le Grand Conseil qui les a votés méritent notre gratitude. Certains problèmes spécifiques à la fonction enseignante primaire et dont s'occupe la Commission Guisan ne sont cependant toujours, évidemment, pas résolus et gardent leur acuité et toute leur actualité : la décision de nos autorités n'est pas moins susceptible d'en faciliter la solution.

Le CC.

Société vaudoise de travail manuel

Dès fin mars 1971, Daniel Bessat mettra fin à ses fonctions de dépositaire du matériel de la Société vaudoise de travail manuel. Son poste est donc à repourvoir.

Les collègues (en fonction ou retraités) disposés à assumer cette tâche sont priés de prendre contact avec :

Daniel Bessat,
1096 Villette
Tél. (021) 99 14 55

qui leur fournira toutes les précisions nécessaires.

Liste des brevets décernés le 4 juillet 1970

Section des maîtresses pour les classes ménagères

M^{lles} Viviane Cornu, au Chalet-à-Gobet
Monique Reymond, à Gimel
Rose May Rossel, à Morges
Françoise Trabaud, à Lausanne.

Le prix de l'Association cantonale vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager a été attribué à M^{lle} Rose May Rossel.

Ce que disent des pédiatres

« Chez les enfants, la consommation de friandises à la liqueur ou de vin aux repas, affaiblit les facultés intellectuelles et compromet le travail scolaire. » Cette citation du Dr R. Martin-DuPan, de Genève, introduit le papillon portant le titre ci-dessus.

N'y aurait-il dans une classe qu'un élève victime de ces habitudes erronées qu'il vaudrait la peine de remettre le papillon à chaque famille, soit par les enfants, soit lors d'une réunion de parents. Les mères y trouveront encore en page 3 des indications pratiques concernant les boissons et la nourriture.

Les exemplaires, gratuits pour les classes, sont à commander chez Ed. Cachemaille, instituteur, Villardiez 24, 1009 Pully.

Département de l'Instruction publique et des cultes

Service de l'enseignement primaire — Bureau du personnel
6, Place de la Cathédrale — 1005 Lausanne.

Postes au concours

En vertu de l'article 97 de la loi sur l'Instruction publique primaire et l'enseignement ménager post-scolaire, M^{mes} les institutrices et MM. les instituteurs sont informés qu'ils doivent faire acte de candidature auprès du **département**. Ils adressent pour **chacune des places** qu'ils postulent une

lettre dans laquelle ils indiqueront notamment leurs **nom, prénom, année de naissance, année de brevet et domicile exact**. Le même pli peut renfermer plusieurs postulations.

Les candidates et candidats sont en outre priés de faire savoir aux autorités communales et aux directeurs d'écoles qu'ils font acte de candidature au Département ; ils leur enverront directement à cette occasion les certificats et autres pièces qu'ils désirent présenter.

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'Instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire — **Bureau du personnel**, Place de la Cathédrale 6 1005 Lausanne jusqu'au **7 octobre 1970** dernier délai.

OLLON

Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 2 novembre 1970.

LE MONT s/Lausanne

Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 26 octobre 1970. Les candidates voudront bien adresser un double de leur lettre de postulation à M. Benjamin BURRI, président de la Commission scolaire, **Le Mont s/Lausanne**.

VEVEY

Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 2 novembre 1970. En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats sont priés d'aviser la Direction des écoles primaires de leur postulation.

Communiqué à la presse

La Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin vient de tenir une séance de travail à Lausanne, sous la présidence de M. J.-P. Pradervand, chef du Département vaudois de l'Instruction publique.

La conférence a consacré l'essentiel de ses travaux à la mise au point du projet de concordat intercantonal pour la coordination scolaire en Suisse, qui doit être examiné par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, à Zurich, le 16 septembre, et adopté lors de la séance annuelle des 29 et 30 octobre, dans le canton de Vaud.

Parmi les autres objets de ses délibérations, il faut signaler le problème de la radio-télévision éducative et, naturellement, la coordination scolaire en Suisse romande.

Création d'une Conférence romande des chefs d'établissements secondaires

Les directeurs d'établissements secondaires des cinq cantons romands et du Jura bernois se sont réunis à Lausanne et ont créé une « Conférence romande des chefs d'établissements secondaires », dont la présidence a été confiée à M. Robert Hari, directeur général du cycle d'orientation de l'enseignement secondaire genevois.

A l'heure où la coordination secondaire est l'objet des préoccupations de nombreux milieux, les directeurs et chefs d'établissements secondaires romands ont éprouvé le besoin de se constituer en un organisme structuré dont les activités contribueront certainement aux solutions à trouver aux nombreux problèmes posés par l'actuel cloisonnement des systèmes scolaires cantonaux.

L'information de cette première assemblée a été assurée par deux exposés, de M. André Neuenschwander, représentant de la commission primaire et, de M. Jean Cavadini, délégué à la coordination romande.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Communications du comité

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en assemblée administrative annuelle le **jeudi 15 octobre, à 9 heures**, à l'aula de l'École supérieure de commerce, 62, rue Saint-Jean.

L'assemblée administrative annuelle est obligatoire pour tous les membres actifs sous peine d'une amende de 10 francs pour chaque membre absent qui n'a pas présenté une excuse valable pour le comité (art. 13 des statuts).

Renouvellement du comité

Lors de cette assemblée administrative aura lieu l'élection des 15 membres du comité. Voici la liste des personnes actuellement au comité qui se représentent :

M. Rodolphe Grob
M^{me} Josiane Stranieri
M^{lle} Arlette Boget
M. Paul Dunner
M. José Jaeckle
M. Pierre Larderez
M^{lle} Christiane Momo.

Huit postes sont donc à repourvoir. Nous vous rappelons que « tout membre désireux d'appartenir au comité devra faire acte de candidature 8 jours après l'envoi de la convocation » que vous recevrez par poste (art. 14 des statuts). L'ordre du jour sera également communiqué dans cette convocation. Les membres du comité se tiennent à disposition des collègues qui souhaiteraient des renseignements sur le genre de travail, les charges représentées par une nomination au comité.

Un repas suivra l'assemblée, repas auquel tous nos membres sont invités à participer. Des détails vous sont fournis par la circulaire que vous recevrez ou que vous avez déjà reçue.

Séance d'information

Le mercredi 7 octobre, à 17 heures, à la Brasserie Tivoli nous aurons une réunion d'information pour les collègues qui viennent de terminer leurs études pédagogiques. Nous demandons à nos membres de parler à leurs jeunes collègues

de la SPG et de les inviter à se rendre à cette réunion. Les collègues plus « anciens » qui ne font pas encore partie de notre association peuvent être contactés pour le 5 octobre. Ne laissons pas passer cette occasion de recruter de nouveaux membres !

Nécrologie

La disparition d'Albert Dupraz, instituteur au Grand-Saconnex, a plongé tous ses amis dans la consternation. Les vacances à peine entamées, précisément un jour où il semble que rien ne doit se passer, on apprend l'irréparable. Dispensons-nous de lourdes éloges et disons simplement comme Albert avait su se faire aimer et apprécier de ses collègues et plus particulièrement de ses camarades de volée des Etudes pédagogiques, combien son absence sera lourdement ressentie.

La volée 68.

SOS Flûtes douces

N'êtes-vous pas nombreux et nombreuses à posséder une flûte douce au fond d'un tiroir, flûte que vous n'utiliserez plus jamais ? Pensez alors aux handicapés de l'Hôpital Gourges qui auraient l'occasion, grâce à vous, de jouer de cet instrument. Un simple coup de téléphone au 44 59 84 suffit. Merci d'avance.

Paulette Valloton
institutrice à Gourges

L'« Echo de Vernier » vous attend...

L'« Echo de Vernier » célèbre cette année son 50^e anniversaire. Il donnera à cette occasion, dès le 10 octobre prochain à Vernier, une série de 10 représentations de « L'Opéra de quat'sous » de Bertold Brecht, musique de Kurt Weill. La mise en scène est de René Habib et la direction musicale est assurée par Charles Held. Il s'agit d'un spectacle important, comptant près de 60 exécutants.

La réputation de cette troupe, qui compte parmi ses membres de nombreux enseignants genevois, n'est plus à faire. Vous ne manquerez pas de passer une excellente soirée à Vernier.

Pourquoi abuser...
1 seul comprimé ou poudre

KAFA

soulage rapidement.

Maux de tête - Névralgies
Refroidissements - Maux de dents
Rhumatismes - Lumbagos
Sciaticques - Règles douloureuses

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, téléphone (039) 5 32 29.

Course d'automne 1970

Date : mardi 13 octobre.

Itinéraire (en car) : Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Anet - Lyss - Berthoud - Sursee - HALLWIL (visite du château) - SCHÖNENWERD (visite Bally au célèbre musée de la chaussure) - Olten - Soleure - ALTREU (visite éventuelle à la station de cigognes) - Bienne - Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle.

Prix : Fr. 27.50.

Demander circulaire détaillée avec bulletin d'inscription à M. Willy Guyot, 40, rue Georges Perrenoud, 2400 Le Locle.

Inscriptions : jusqu'au 5 octobre au plus tard.

Comité central et conférence des présidents

Séance du 18 septembre. Présidence Cl. Zweiacker, président SPN.

Au menu de la première séance d'après-vacances du CC figuraient plusieurs sujets intéressant directement la politique de la SPN, tant sur le plan interne que sur le plan externe. C'est pourquoi, et en prévision de l'assemblée des délégués de novembre, les présidents de sections y avaient été conviés.

Cotisations

Le dernier congrès fédératif VPOD tenu à Bâle a voté, à une forte majorité, une hausse de cotisation de l'ordre de Fr. 25.—. Il ne peut être question, pour la SPN de la faire supporter intégralement par les membres, étant donné que les instituteurs neuchâtelois paient déjà la cotisation la plus élevée en Suisse, voire à l'étranger.

Il y a lieu de songer, à plus long terme, il est vrai, aux implications financières de la structuration SPR à l'étude actuellement. C'est pourquoi, partie d'un état de fait nécessitant des dispositions immédiates, la discussion s'étendra au principe même de la structuration SPR.

Faisant suite à la déclaration non équivoque de la section du Val-de-Ruz, les représentants des sections affirment que la structuration ne saurait se faire en dehors de l'optique syndicale prévue dans la dernière partie du rapport de la commission « Structures ». Il importe pour cela que les membres des autres associations cantonales soient dûment et pleinement renseignés sur le point de vue neuchâtelois. Comme tant le CC-SPR que l'AD-SPR ont jugé utile de différer la publication de la partie du rapport qui tient le plus à cœur les Neuchâtelois, il leur appartiendra de mettre en œuvre les moyens disponibles afin de convaincre les collègues romands de la nécessité absolue d'une affiliation à l'USS. Néanmoins, la prochaine assemblée des délégués aura à se prononcer sur un état de fait irrémédiable. Le CC présentera donc un plan en trois points, préparé par son président, susceptible d'absorber l'augmentation sans mettre en péril l'unité et l'efficacité de la SPN. Les idées maîtresses en sont :

1. Compression de certaines dépenses et subventions.
2. Indexation automatique des cotisations en fonction de l'indice de calcul des traitements.

3. Participation personnelle des membres de l'ordre de Fr. 12.— à Fr. 15.—, soit à peu près la moitié de l'augmentation.

On peut d'ores et déjà présumer que d'autres propositions se feront jour, émanant de comités de sections.

Entrevue

Le 27 octobre, le CC rencontrera le chef du DIP et ses collaborateurs. L'ordre du jour de cette entrevue, proposé par la SPN comprendra le projet d'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire et les mesures à prendre, sur le plan général, pour développer la formation du jugement des enfants, face à la publicité.

La discussion, très large, entre les responsables des sections permet au CC d'arrêter une position qu'il présentera au Département de l'instruction publique.

Affaires romandes

Deux projets de lettres émanant de la Conférence romande des présidents d'association d'enseignants sont acceptés. La première, adressée à la Conférence des chefs de DIP de Suisse romande concerne le processus de désignation des délégués des enseignants aux organismes officiels supracantonaux. Elle réaffirme la nécessité du libre choix absolu et de dernier ressort revenant aux associations.

La seconde est une réponse à la déclaration d'intentions du directeur de l'IRD, M. Roller. Les associations tiennent à ce que les travaux de l'institut gardent en tout temps la perspective de l'application pratique dans les classes.

Affaires suisses

Informations brèves sur les tractations en cours entre la SPR et d'autres associations d'enseignants de Suisse, sur deux projets.

1. Création d'un organisme de coordination des associations d'enseignants, partenaire valable du Département fédéral de l'intérieur et de la Conférence suisse de directeurs de l'instruction publique. Les statuts de cet organisme, auquel la SPR a donné son adhésion de principe seront discutés à la prochaine AD-SPR. KOSLO, puisque tel est son nom a déjà pris l'initiative de demander une participation de droit et de fait aux travaux de coordination entrepris sur le plan suisse.
2. Constitution d'une fondation interassociation pour l'érection et l'exploitation d'un centre de formation continue au Paquier (FR). Les statuts de FORMACO, (sigle provisoire), seront également étudiés à l'AD-SPR.

Administration

Afin de simplifier et d'alléger le travail des membres du CC, la prochaine assemblée des délégués SPN aura à se prononcer sur la mise au concours et le cahier des charges d'un poste d'administrateur-trésorier de la SPN. Ce poste nouveau n'entraînera aucune charge supplémentaire.

Protection de la nature

Le CC et les présidents décident de verser une cotisation annuelle de Fr. 100.— à la société faîtière pour la protection de la nature à laquelle la SPN a adhéré récemment.

Epreuves d'examens

La SPN est désormais associée officiellement à la préparation des épreuves d'examens de fin d'année. Sur propositions des sections, le CC désigne les collègues suivants :

Français, 1, 2, 3 prim., M^{me} Jacqueline Voegeli, M^{lle} Françoise Kunz.

Français, 4, 5 prim., M. Michel Rognon, M. J.-J. Spohn. Arithmétique, 1, 2, 3 prim., M^{me} Josée Wetzler, M^{lle} Henriette Troesch.

Arithmétique, 3, 4, 5 prim., M. Pierre Fellrath, M. Ernest Hasler.

Français, 1 mp, 2 p, M. Marcel Cornuz, M. Pierre Liebe. Français, 3 p, 4 p, M. René Reymond, M. Gérald Devenoges.

Mathématiques, 1 mp, 2p, M^{lle} Janine Robert, M. Michel Girard.

Mathématiques, 3 p, 4 p, M. Pierre Heiniger, M. Marcel-Ali Jaquet.

Allemand, 1 mp à 4 p, M^{lle} Elaine Tripet, M. Michel Ducommun.

Ces divers groupes de travail sont présidés par des inspecteurs ou directeurs d'écoles.

Merci à tous ces collègues qui ont accepté de mettre de leur temps à disposition dans un esprit de participation.

Cartel VPOD

Les premiers jalons d'une prochaine revalorisation ont été posés lors d'une séance récente. D'autre part, le cartel se préoccupe de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'adaptation qui doit en découler.

Caisse de remplacement

Le résultat favorable du premier exercice de la caisse nouvelle formule permettra de maintenir la cotisation au taux actuel (4%).

Guilde de documentation

Les collègues Maurice Nicoulin et Denis Guenot représentent la SPN dans cette activité SPR.

Trisannuelle 71

C'est la section de Boudry qui aura l'honneur et la tâche de préparer l'assemblée trisannuelle. Dérogeant avec la coutume, mais en accord avec les statuts, cette importante manifestation de la SPN aura lieu dans la seconde quinzaine de janvier, afin de profiter de la tournée que fait en Suisse romande le trio belge « Chanteclair », avec lequel des contacts avaient déjà été pris.

GB

Jura bernois

Echos de la session d'automne du Grand Conseil

Le Parlement se prononce en faveur du début de l'année scolaire en automne

La session de septembre du Grand Conseil bernois a débuté le 7 septembre et a clos ses travaux le 22 septembre. Les affaires scolaires ont été au centre des préoccupations des députés. Deux sujets d'importance retenaient leur attention : la modification de la loi sur l'école primaire et sur les écoles moyennes, tendant à déplacer le début de l'année scolaire du 1^{er} avril en automne afin de rendre possible un minimum de coordination entre les vingt-deux cantons suisses ; la promulgation d'un décret sur le perfectionnement du corps enseignant.

Si le second projet — que nous avons présenté en détail dans le dernier numéro de l'« Educateur » — n'a pas suscité d'opposition ni de controverse, il n'en a pas été de même pour le projet de loi relatif à la coordination scolaire, lequel prévoit le début de l'année scolaire en automne 1972. Si l'entrée en matière a été votée à une nette majorité de 122 voix contre 6, montrant par là même que la presque totalité des parlementaires de l'ancien canton ont admis la nécessité d'une meilleure coordination, la fixation du début de l'année scolaire a provoqué un débat confus et indécis, c'est le moins que l'on puisse dire. Ce n'est finalement que par 75 voix contre 67 avec plusieurs abstentions, que le Grand Conseil a décidé en première lecture, de faire débiter l'année scolaire 1972/73 au 1^{er} octobre 1972.

Exposé de M. Simon Kohler, directeur de l'instruction publique

Avant la discussion de détail, le conseiller d'Etat Simon Kohler a tout d'abord rappelé que la coordination scolaire a été revendiquée non seulement par les milieux pédagogiques, mais encore par les gouvernements et les parlements, les associations professionnelles syndicales et patronales. En Suisse, de nombreux efforts ont déjà été faits pour permettre cette coordination. Le canton de Zurich propose le début de l'année scolaire au 1^{er} octobre, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Argovie, se sont prononcés pour le « Spätsommer », c'est-à-dire l'arrière-été. Les cantons de Suisse centrale (Obwald, Nidwald, Schwytz et Uri) se sont pratiquement alignés sur le canton de Lucerne, qui a déjà introduit le début de l'année scolaire en automne. Ceux de Suisse orientale (Saint-Gall, Glaris, Thurgovie, Schaffhouse, Grisons et les deux Appenzell) sont favorables à la solution de Zurich, soit le 1^{er} octobre. En Suisse romande, la solution de septembre a été introduite par les cantons de Genève, Valais et Fribourg. Vaud a arrêté une même décision de principe. Neuchâtel a élaboré un projet tendant aux mêmes conclusions que nous, poursuit M. Kohler. Par ailleurs, on sait que la Conférence des DIP se prononcera définitivement sur le projet de concordat dont les grandes lignes sont connues. Ce concordat revendique notamment, pour les cantons concordataires :

- l'harmonisation des plans d'études ;
- l'édition en commun du matériel d'enseignement ;
- le libre passage entre écoles équivalentes ;
- la parité des certificats et des diplômes ;

- la désignation uniforme des mêmes degrés scolaires et des types d'école ;
- la formation équivalente des enseignants.

Le concordat prévoit une étroite collaboration entre Confédération et cantons concordataires.

« J'ai tenu, poursuit M. Simon Kohler, à donner connaissance de ces objectifs essentiels pour bien montrer que l'on n'entend pas seulement coordonner au plan organique mais atteindre la structure de l'école et en finalité la formation dans ses ressorts actuels et futurs.

Les conséquences d'un refus éventuel

M. Kohler a poursuivi en ces termes : « Cela dit, nous ne saurions taire l'inquiétude que nous éprouvons à la pensée d'un refus de ce projet eu égard non seulement à la situation particulière qu'il faudrait forcément consentir à la partie française du canton, mais encore à la ville de Bienne, au district de Laufen, à toutes les régions de la périphérie cantonale en contact les uns avec Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Valais, les autres avec Lucerne, Obwald, Argovie, Soleure, Bâle...

» Nous avons reçu récemment un véritable cri d'alarme émanant de Bienne et attirant notre attention sur la situation impossible dans laquelle se trouveraient le Gymnase, les écoles professionnelles techniques et autres, pour lesquelles le recrutement serait assuré aussi bien par des ressortissants de l'ancien canton que du Jura et qui seraient issus de systèmes scolaires différents. Dans un autre contexte, mais avec des arguments tout aussi pertinents, nous sommes saisis de revendications d'autres régions de la frontière cantonale, en particulier du Laufonnais, qui ne laissent pas de nous inquiéter.

» En résumé, je fais appel à la clairvoyance et au sens des responsabilités du Grand Conseil. J'affirme que la décision qu'il va prendre est de celles que d'ici bientôt on qualifiera d'historique. »

1^{er} août ou 1^{er} octobre ?

La proposition commune du Conseil exécutif et de la commission parlementaire contenue dans le projet de loi prévoyait à l'art. 54 que l'année scolaire débuterait le 1^{er} août. Bien des enseignants et d'autres personnes se sont demandées les raisons qui ont incité le gouvernement à faire « démarrer » une année scolaire en pleine période de vacances. Selon son avis, il y avait lieu de choisir une date où la quasi-totalité des classes n'ait pas de cours afin de ne pas empiéter sur une période de travail. L'enquête a prouvé que la date du 1^{er} août répondait bel et bien à ce critère. Cette date est symbolique et purement administrative. Aujourd'hui, l'année scolaire débute officiellement le 1^{er} avril, ce qui n'empêche pas une grande quantité d'écoles à reprendre la classe à fin avril, si ce n'est au début de mai. Si la nouvelle année scolaire débutera administrativement le 1^{er} août, il est bien entendu que nos classes pourront reprendre leurs cours dix, vingt ou trente jours plus tard. L'essentiel sera toujours d'effectuer les semaines et les heures d'école fixées par la loi.

Il est donc permis de se demander ce qui a incité une très faible majorité du Grand Conseil à proposer la date du 1^{er} octobre. La raison est bien simple : dans les séances de groupes parlementaires, un nombre important de députés de l'ancien canton ont combattu la proposition du 1^{er} août, préférant s'en tenir au 1^{er} avril. Certains ont évoqué la présence en août et septembre des enfants sur les alpages pour s'opposer au 1^{er} août. Désirant obtenir coûte que coûte un vote favorable à une solution automnale, les groupes radicaux et conservateurs ainsi qu'une minorité agissante du groupe agrarien, ont fait une concession en décalant de

deux mois la date proposée par le gouvernement. Dans l'amendement présenté, une disposition spéciale a été acceptée. Elle prévoit que la DIP peut, en cas de circonstances particulières, autoriser des communes à avancer au maximum d'un mois le début de l'année scolaire.

La seconde lecture de la loi s'effectuera durant la session de novembre. Il est bien possible, vu l'indécision qui a régné à ce sujet, que la date du 1^{er} octobre soit à nouveau remise en question à cette occasion. Le peuple sera ensuite appelé à se prononcer dans le courant du printemps 1971 sur ce projet important. La partie n'est donc pas encore gagnée. Toutefois, les garanties accordées au Jura et à Bienne en ce domaine ne devraient pas être remises en question. Nous aurons encore l'occasion d'évoquer prochainement les problèmes délicats que soulèvent la coordination scolaire.

Fr. E.

Quinzaine culturelle de Moutier

L'ordinateur au service de l'enseignement

La Quinzaine culturelle de Moutier 1970 a mis à son programme une conférence de M. Jean-Pierre Martinet, ingénieur EPL auprès de la maison IBM.

Sa conférence : **L'ordinateur au service de l'éducation et de la pédagogie** sera donnée **mercredi 7 octobre** à 14 h. 30 à l'aula de l'Ecole du Clos.

Cette conférence, destinée spécialement au corps enseignant et éventuellement aux étudiants de nos écoles supérieures, doit permettre aux maîtres jurassiens et biennois de se familiariser avec un mode d'enseignement encore peu connu et situé au-delà des méthodes programmées de l'Ecole de demain.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

Les cours d'été de la Société fribourgeoise de perfectionnement pédagogique

Depuis sa création, en 1967, la Société fribourgeoise de perfectionnement pédagogique a proposé chaque année aux enseignants du canton des cours dont l'objectif est à la fois de présenter des matières nouvelles et de permettre l'approfondissement de techniques déjà connues. En même temps, la SFPP forme la section cantonale de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire ; par là même, elle peut faire profiter ses membres des contacts qu'elle entretient sur le plan suisse.

C'est pour l'essentiel, durant les deux dernières semaines de juillet que 394 enseignants ont répondu à l'invitation de la SFPP. Un grand nombre d'entre eux ont suivi des cours consacrés à la mathématique moderne ; sous la direction de M. André Calame entouré d'animateurs compétents (MM. François Jaquet, Jean-Pierre Loup, Jean-Pierre Katz, Francis Perret, Maurice Wermeille) se sont déroulés des cours magistraux et des séances d'exercices destinés à une meilleure assimilation de la matière enseignée. L'information fut d'ailleurs complétée par la présentation d'expériences en cours sur le plan romand. M. Mario Ferrario directeur du CIM de Bienne et M. Raymond Hutin directeur du Service de la recherche pédagogique ont présenté l'état de la question dans le Jura et à Genève. Ces exposés suivis de discussions ont probablement contribué à montrer que la mathématique moderne n'est pas une systématique pour quelques initiés et une problématique pour tous les autres.

Cette année-ci, une place importante a été réservée aux activités manuelles éducatives. Mesdames Marie-Rose Morel et Monique Collomb ont assumé la responsabilité du cours destiné aux enseignantes de 1^{re} et de 2^e année, M^{lle} Elisabeth Cottet a été chargée d'en faire de même pour les degrés 3 et 4 alors que l'enseignement de cette branche chez les plus grands était confié à MM. Romuald Sapin et François Raemy. Ceux qui recherchaient une note artistique particulière ont trouvé, avec M. Anton Bertschy, des possibilités d'expression dans le modelage et la peinture sur céramique.

Pour répondre en outre aux exigences nouvelles du programme des écoles primaires introduisant l'enseignement de l'allemand dès la 5^e année, un cours confié à M. Alain Thiébaud a permis une connaissance approfondie des fascicules P du « Wir sprechen deutsch ». Cette méthode fut en outre présentée aux maîtres du degré secondaire par M. Michel Rüttimann ; ce fut, pour certains, une découverte et pour d'autres l'occasion d'enrichir des connaissances sur les possibilités d'utilisation de manuels possédant, quoiqu'on dise, de très bonnes qualités. Une quinzaine de maîtres secondaires suivirent également un cours donné par M. Michel Bavaud où ils eurent notamment l'occasion d'apprécier une introduction à la grammaire transformationnelle et à la grammaire structurale.

Enfin, en plus des cours réservés à nos collègues de langue allemande (Mathematikunterricht par M. Dr Binz et Werken und Gestalten an der Unterstufe par M^{lle} Marie-Madeleine Gutknecht) M. Georges Schneuwly a présenté à ses collègues des classes OP un cours pratique d'électricité.

La formule des cours cantonaux présente l'avantage de faciliter la participation d'un grand nombre d'enseignants ; de plus, ceux de Fribourg se sont déroulés dans une ambiance studieuse et une atmosphère très sympathique à

laquelle ont été sensibles nos collègues venus d'autres cantons. Il faut pourtant se garder d'une auto-satisfaction béate et ne point oublier qu'une institution vivante exige une création continue. C'est à cet idéal difficile que nous allons essayer de donner une réponse satisfaisante dès les prochains mois.

Michel Ducrest
président de la SFPP

Promotions et mutations

La reprise des classes, si pénible soit-elle après de magnifiques vacances, n'en reste pas moins un moment très agréable : prise de contact plus ou moins dramatique avec de nouveaux minois, prise de conscience des responsabilités qui nous incombent, et surtout, perspective... des prochaines vacances et ce pour les plus optimistes.

Cette reprise des classes, dans certains arrondissements marquait l'entrée en fonction d'un nouvel inspecteur, d'où palabres quant aux exigences du nouveau « patron », à sa manière de considérer notre travail et pourquoi pas... pour nos institutrices, à son physique plus ou moins agréable.

Toutefois, il incombe au comité cantonal de la Société pédagogique fribourgeoise de féliciter les nouveaux promus ; et ce au nom de tous les enseignants.

— Nos félicitations s'adressent tout d'abord à M. Jean Monney, inspecteur de la ville de Fribourg, nommé professeur à l'école normale des instituteurs et à celle des institutrices de Gampach. M. Monney, spécialiste de la méthodologie considérant que les impératifs de l'enseignement moderne exigeaient une formation et une information continues avait demandé à être déchargé de son poste d'inspecteur pour se consacrer entièrement à la formation des enseignants. Nous le félicitons pour ce choix qui l'honore grandement.

— A M. Armand Maillard, inspecteur de la Glâne et de la Veveyse, nommé inspecteur de la ville de Fribourg, et responsable du service pédagogique de la DIP du canton de Fribourg. Le corps enseignant fribourgeois est heureux de voir — enfin — se créer un service pédagogique avec à sa tête un homme de cette trempe. Nous le remercions d'avoir accepté ce poste de pionnier, et l'assurons du soutien de la SPF.

— A M. Irénée Décrind, instituteur à Romont, nommé inspecteur scolaire de la Glâne et de la Veveyse. Il n'est pas un inconnu dans les milieux de l'enseignement, puisqu'il siégea durant de longues années au sein du comité cantonal. Ses qualités de pédagogue, son sens profond des réalités de l'enseignement moderne, sa conception de ce qu'est et de ce que doit être l'enseignant en feront certes une personne très appréciée tant dans les milieux de l'enseignement que des parents. La SPF lui souhaite un fructueux travail et beaucoup de satisfactions.

— A notre président, M. Alexandre Overney, nommé cet été, directeur de l'école spéciale des Buissonnets à Fribourg. Nul doute que, à la tête de cette institution combien nécessaire, M. Overney, dont les qualités de cœur ne sont plus à démontrer, trouvera un champ d'apostolat à sa juste mesure. Il sera à même de resserrer les liens entre nous, enseignants des classes dites « normales » et les maîtres de ces classes

spéciales. Malgré cette charge, M. Overney accepte de continuer à diriger notre association et la SPF. Nous le remercions très chaleureusement.

Fr. Raemy

Bienvenue et orientation pour les normaliens et normaliennes

C'était le 4 juin dernier, à Fribourg, au Café du Commerce. Alors que l'étau des examens se resserrait autour de nos futurs enseignants, une fenêtre s'ouvrait sur leur proche avenir.

En effet, les dirigeants des associations qui vont les accueillir : M. Alexandre Overney, président de l'Association du corps enseignant, M. André Descloux, caissier du Secours mutuel et M. Fragnière, organisateur des cours de gymnastique et de sports, exposaient les buts et l'activité des divers organismes dont ils sont responsables. M^{lles} Marie-Madeleine Neuhaus, caissière, et Yvette Ruffieux, représentante du groupement des institutrices, participaient à cette séance d'information à laquelle avaient répondu 14 instituteurs et 23 institutrices. Notons en passant que le nombre des candidats sera bien insuffisant pour faire face à l'exigence élevée des postes à repourvoir.

Avant d'entrer dans notre vie professionnelle, il est important de connaître l'activité de la corporation à laquelle on va appartenir, de recevoir quelques conseils pratiques et informations utiles. Tout cela, réuni en un court mémoire envoyé à chacun, viendra très opportunément éclairer et aider le nouveau nommé cet automne.

Action : Hôpital de Petté (Nord-Cameroun)

Mais aujourd'hui le regard va plus loin que son petit horizon professionnel, et le cœur doit être attentif à certaines misères du tiers monde, surtout quand les pionniers de ces actions charitables sont des enseignants.

Il y a presque deux ans, les nouvelles envoyées par un collègue de Romont ont suscité parmi nos enseignants un intérêt particulier. Ainsi, est née une action spontanée et libre en faveur de l'Hôpital de Petté, au Cameroun. Cet hôpital, fondé par le Dr Maggi dans une région particulièrement pauvre est dirigé actuellement par le Dr Anne-Marie Schoenenberg, de Lausanne. Des Fribourgeois y travaillent comme infirmière, institutrice (M^{lle} Annette Guillaume), mécanicien.

Le but est la formation de cadres indigènes : infirmiers de brousse, etc. Des cours d'hygiène, de puériculture, de couture sont donnés. Cette équipe, n'étant pas rattachée à une Mission, ne vit que grâce aux dons de ses amis à qui,

deux ou trois fois par an, elle envoie nouvelles et renseignements. Un groupe d'institutrices auxquelles se sont joints plus tard quelques instituteurs s'est engagé à verser une certaine somme chaque mois. Le ramassage de livres d'enfants pourrait aussi leur permettre de constituer des bibliothèques de villages.

Cette action pour laquelle nous avons déjà pris en quelque sorte un engagement moral pourrait se développer sous d'autres formes encore. Que ceux et celles qui ont de bonnes idées et un cœur généreux écrivent à la principale responsable de cette nécessaire et heureuse initiative : M^{lle} Marie-Madeleine Neuhaus, rue de Lausanne 51, 1700 Fribourg.

Y. R.

Quand les instituteurs et institutrices cessent d'être des élèves

Le 7 juillet dernier, à la salle Sainte-Thérèse de Fribourg, avait lieu la clôture des examens du Brevet et la proclamation des résultats pour les 12 instituteurs et 25 institutrices brevetées.

Malgré le côté un peu solennel du moment, on avait sacrifié à un soleil qui invitait déjà aux vacances, cravates et tenues strictes. Un petit air de liberté flottait quelque peu dans l'air.

Monseigneur Marmier présida la séance, exprimant en termes bien choisis l'espoir et la confiance qu'il plaçait dans nos futurs éducateurs et éducatrices. Ne sont-ils pas comme leurs aînés, dépositaires d'une solide tradition de foi, de dévouement et de travail consciencieux. Le don de soi, la transmission des connaissances appelle l'affection des enfants et rencontre des joies profondes que ne renient ni une grande intelligence, ni l'esprit le plus réaliste.

Puis vint le moment tant attendu de la lecture du palmarès. Chacun consulta avec une attention peu commune, on s'en doute, ses notes et moyennes.

On relevait la présence, dans l'assistance, des révérendes sœurs directrices des écoles normales de jeunes filles, de M. Fernand Ducret, directeur de l'école normale des instituteurs, de M. Jean Monney, professeur dans ladite école et inspecteur, de M. Simonet chef de service de la DIP, de M. Alexandre Overney, président de la SPF et de l'ACEF, et de la déléguée du groupement des institutrices. Un modeste prix fut remis par ces derniers aux deux meilleurs candidats.

A toute cette phalange de jeunes forces, nous souhaitons un fructueux et heureux avenir.

Y. Ruffieux

valais

Commission pédagogique de la SP valaisanne

Rapport d'activité

La Commission pédagogique a été créée conformément aux statuts de la Société pédagogique valaisanne (art. 35) et ses membres, nommés par l'assemblée des délégués (25 septembre 1968) sont les suivants :

- M^{mes} Emma Bruchez
Carmen Mabillard
Marman-Duroux Léonie
- MM. Marco Bérard
Philippe Rausis
Paul Pignat, délégué du Comité cantonal
Fernand Deslarzes.

Le secrétaire du Comité cantonal assiste à toutes les séances de la commission et en rédige les protocoles.

Le rôle de la commission est d'étudier tous les problèmes relatifs à la pédagogie et de transmettre le résultat de son étude au Comité cantonal, qui est l'organe exécutif de la SP valaisanne.

Au cours de la période administrative 1968-1970, les sujets suivants ont été soumis à la Commission pédagogique :

a) Cours de perfectionnement (sessions d'été)

La commission a demandé que soient plus nombreux les cours de culture générale à l'usage des maîtres et les cours de préparation directe à l'année scolaire. Les cours de l'été 1969 ont réalisé ce vœu. Ceux de 1970, en revanche, ne paraissent pas tenir compte de ces doléances.

b) Nouvelle échelle des notes scolaires

La commission s'est prononcée pour l'adoption de l'échelle 1-6. A l'usage cependant, l'introduction de la note 3,5 s'avère indispensable : la commission le demande expressément.

c) Projet de livret scolaire

Après étude et remaniement de détail, le nouveau livret est adopté. Il paraît, jusqu'à ce jour, avoir donné satisfaction.

d) Télévision scolaire

La commission a eu l'occasion d'exprimer l'avis du personnel enseignant quant à la nature des émissions souhaitées.

Les émissions reprendront dès que seront réunies certaines conditions destinées à en garantir le succès.

e) Ecole valaisanne

Une sous-commission a été désignée en vue d'étudier la refonte complète de notre revue. Cette commission est ainsi composée :

- Paul Pignat, président
- Emma Bruchez
- Hélène Salamin
- Jean Clivaz
- Fernand Deslarzes.

Diverses formules sont envisagées, mais le choix de l'une d'entre elles est subordonné, en définitive, à l'orientation future de la revue l'« Educateur », organe de la SPR.

f) Programme cantonal

Il date de plus de 15 ans, c'est dire que son adaptation aux nécessités d'un enseignement actuel s'impose. Une modification du programme est évidemment liée à une conception générale de l'école et aux réalisations en cours sur le plan romand.

g) Société pédagogique romande

La commission s'est prononcée unanimement en faveur d'une adhésion à cette fédération, non pas à cause des avantages matériels que nous pourrions en retirer, mais pour des motifs d'ordre pédagogique et pratique et afin de donner à notre profession les dimensions qui doivent être les siennes.

h) Formation des maîtres

Celle-ci doit être conçue également en fonction des décisions qui seront prises sur le plan romand ou même suisse.

Il n'est pas douteux, et c'est l'avis de la commission, que la formation des maîtres doit suivre (elle devrait plutôt la précéder) l'évolution de l'école.

i) Commission des structures de la SPR

Des membres de notre commission ont suivi, à titre d'invités d'abord, puis comme membres à part entière, les travaux de la commission des structures de la SPR. Cette commission, dont les travaux sont actuellement terminés, devait mettre en place, comme l'indique son nom, les structures définitives de la SPR future.

j) Examens cantonaux de promotion

Les épreuves de 1969 ont soulevé de nombreuses critiques de la part des enseignants, qui les ont trouvées mal adaptées.

Puisque ces épreuves sont destinées à durer (le Département étant opposé à leur suppression) il fallait en étudier spécialement l'élaboration. C'est à ce travail que se sont

livrées des commissions de maîtres désignées par les inspecteurs. Les épreuves de 1970 ont donc été conçues par des groupes d'enseignants. Il incombe à l'ensemble des maîtres d'émettre une appréciation sur les examens du 22 mai, et d'en améliorer la formule par des remarques appropriées.

k) Examens d'entrée au secondaire

La commission pédagogique a eu l'occasion d'étudier le rapport émanant de l'assemblée des directeurs d'écoles valaisans, rapport suggérant la suppression pure et simple de ces examens.

Le Département n'ayant pas admis les conclusions dudit rapport, les examens d'entrée au secondaire sont maintenus. Leur sort dépend évidemment de la structuration de la future école romande et de l'introduction d'un éventuel cycle d'orientation.

l) Fédération valaisanne des associations pédagogiques (FVAP)

Notre association a adhéré à cette Fédération, qui groupe :

- l'Association des maîtresses de l'enseignement ménager ;
- la SP valaisanne ;
- l'Association du personnel enseignant secondaire du Valais romand (APES) ;
- l'Association valaisanne des professeurs de l'enseignement secondaire du deuxième degré (APES).

Cette fédération s'attachera à promouvoir une meilleure coordination entre les différents degrés d'enseignements. Elle se propose aussi de travailler au perfectionnement de l'école, et cela en collaborant avec l'autorité responsable.

m) Jardinières d'enfants

La Commission pédagogique a protesté contre la décision du DIP autorisant les jeunes filles titulaires de ce diplôme à occuper des postes d'institutrices, à des conditions bien inférieures aux exigences d'une préparation normale. La commission est consciente cependant que des efforts doivent être tentés pour remédier sans retard à la pénurie d'enseignants.

n) Rapport de clôture

Des projets de formulaires « Rapport de clôture » ont été soumis à la commission. Celle-ci, après avoir relevé la tendance inquisitoriale de ces projets, a demandé leur modification. C'est chose faite aujourd'hui.

o) Carte du Valais

L'édition de la carte actuelle étant épuisée, la maison editrice propose une nouvelle carte, plus complète, plus claire, plus moderne. Etude approfondie a été faite, par les soins conjugués d'un enseignant compétent en la matière et de l'archiviste cantonal, ce dernier s'attachant particulièrement à l'orthographe des noms topographiques.

p) Manuel de géographie pour la troisième année

Notre collègue Emile Métrailler, auteur du manuel de géographie pour la quatrième année, a élaboré, à l'usage des enfants de troisième année, un projet que des maîtres sédunois ont expérimenté et approuvé. Le manuscrit est actuellement en mains du Comité central.

q) Réunions de parents

Elles entrent de plus en plus dans les mœurs. Certaines communes les ont même rendues obligatoires.

Des maîtres en ayant exprimé le désir, la Commission pédagogique a tenté de mettre au point un plan selon

lequel de telles réunions pourraient être conçues et réalisées.

Evidemment, un plan de ce genre, venant de l'extérieur, ne peut tenir compte des circonstances locales concrètes. Il ne sera donc en définitive qu'un guide illusoire.

Au terme de ce rapport, la Commission pédagogique remercie tous ceux qui ont facilité sa tâche, en particulier le Comité cantonal, son si dévoué président et son très actif secrétaire.

Selon les exigences de nos statuts, le mandat de nos sept membres arrive à échéance.

Deux de nos membres ne peuvent être réélus, soit Mlle Mabillard, qui déclare ne pouvoir accepter un nouveau mandat, et le soussigné, que les circonstances obligent à quitter la SP valaisanne.

Pour la Commission pédagogique :
Le président : F. Deslarzes.

divers

Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction JOURNÉE D'ÉTUDE

Mathématique moderne et technologie éducative

Genève, samedi 10 octobre 1970, collège Rousseau (chemin du Bouchet).

- 10 h. **L'œuvre d'un pionnier : les films de J. L. Nicolet** (avec projection de films) par M. André Delessert, professeur de mathématiques à l'Université de Lausanne et M. Paul Rey ancien professeur à l'École Nouvelle de Lausanne.
- 11 h. **Principes de fonctionnement des calculatrices électroniques et simulation par des élèves jouant le rôle des éléments logiques** par M. Jean-Daniel Nicoud, professeur de mathématiques à l'École polytechnique fédérale de Lausanne.
- 12 h. 15 Repas en commun au Restaurant du Collège Rousseau.
- 13 h. 45 **La contribution du film au renouvellement de l'enseignement de la mathématique** (avec projection de films destinés aux enfants et à leurs maîtres) par M^{me} Nicole Picard, chargée de recherches à l'IPN de Paris.
- 15 h. 30 **Ordinateur et motivation dans l'enseignement de la mathématique.** (Illustrations, simulations, expériences numériques) par M. Pierre Bolli, maître de mathématiques au gymnase de Genève (collège Rousseau).
L'exposé sera suivi d'une démonstration avec des appareils mis à disposition par la Maison Hewlett-Packard.
- 16 h. 45 Clôture de la journée.

Délai d'inscription : par versement postal jusqu'au 5 octobre 1970. **Participation aux frais :** pour les membres du GRETI 20.— francs (repas compris) pour les non-membres 30.— francs (repas compris).

Il sera possible de s'inscrire à l'entrée (dans ce cas, le repas ne sera pas compris).

Des raisons d'organisations nous obligent à vous prier de bien vouloir vous inscrire en versant le montant fixé sur le CCP GRETI LAUSANNE 10-7404 en notant au dos « Journée du 10 octobre ».

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication des cours d'hiver 1970

La société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours de perfectionnement suivants :

- a) **Cours de répétition pour instructeurs suisses de ski.**

Les cours centraux de Verbier et d'Andermatt, qui se dérouleront du 10 au 13 décembre 1970 et qui sont réservés aux directeurs des cours cantonaux et à ceux de la SSMG, seront complétés, au vu des demandes, par une classe destinée aux IS qui désirent effectuer leur cours de répétition, sans pour autant fonctionner dans lesdits cours.

Ces participants ne pourront pas être indemnisés. Les frais s'élèveront à environ Fr. 80.— pour la pension, en plus des frais de voyage.

Les inscriptions à ces cours de répétition doivent parvenir à Kurt Blattmann, Mittelstrasse 22, 2560 Nidau, jusqu'au 7 novembre 1970.

b) Cours préparatoire pour l'obtention du brevet d'instructeur suisse de ski : du 26 au 31 décembre 1970.

Cours N° 30 Sörenberg (participants de toute la Suisse).

Les maîtres qui désirent participer à ce cours préparatoire s'inscrivent au moyen du bulletin ad hoc (voir remarques) auprès du président de leur association cantonale en joignant à l'envoi : 1. une attestation certifiant qu'ils ont déjà pris part à un cours de ski (technique) ; 2. l'engagement de se mettre à disposition de leurs autorités et de leur association pour l'enseignement du ski dans le cadre scolaire.

Délai pour l'envoi des inscriptions : 7 novembre 1970.

c) Cours pour l'enseignement du ski dans le cadre scolaire : du 26 au 31 décembre 1970.

Cours N° 31 Schwanden/Sigriswil BE ski, de fond et slalom (réservé aux skieurs entraînés).

Cours N° 32 Monts Chevreuils.

* Cours N° 33 Champéry.

Cours N° 34 Grimmelalp (Diemigal).

* Cours N° 35 Sörenberg.

Cours N° 36 Stoss/Schwytz.

* Cours N° 37 Seebenalp.

REMARQUES

Participants

Les cours de ski de la SSMG sont ouverts aux membres du corps enseignant, chargés de l'enseignement du ski dans leur classe ou qui participent à la direction de camps de ski scolaires. Les cours sont mixtes.

Indemnités

Les participants reçoivent : a) un subside couvrant la grande partie de leurs frais de pension ; b) le remboursement des frais de voyage du lieu où ils enseignent à celui du cours, par le chemin le plus direct.

* Cours dans lesquels est prévue une classe pour les participants âgés de plus de 40 ans.

Inscriptions

Les maîtres qui désirent suivre un cours demandent une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique. Dûment remplie, cette formule est à retourner **jusqu'au 12 novembre 1970 à M. Kurt Rüdissühli, Selibühlweg 19, 3632 Thoune/Allmendingen.**

Les maîtres sont priés de s'inscrire pour le cours le plus proche. La commission technique de la SSMG se réserve le droit de procéder à des échanges.

Des inscriptions tardives ou incomplètes (par exemple : sans attestation des Autorités scolaires) ne seront pas prises en considération.

Le nombre de places est limité pour chaque cours.

Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 5 décembre. Les démarches supplémentaires sont à éviter.

SSMG - CT Le président : K. Blattmann

L'art dramatique et l'éducation des...

On ne saurait dissocier les notions d'éducation et d'enseignement. La formation d'un enfant doit être, à tous les niveaux, harmonieuse, équilibrée, faute de quoi elle risque d'échouer. Ceci prend plus d'importance encore lorsqu'il s'agit d'enfants mentalement handicapés. Chez ceux-ci, en effet, il faut s'employer à rétablir, ou tout au moins à améliorer l'équilibre des forces : le rapport entre la pensée, la volonté et le sentiment est compromis et l'éducateur doit compenser les carences, pallier les insuffisances afin de permettre à la personnalité de l'enfant de s'épanouir malgré tout. Il ne saurait être question d'une simple détérioration de l'intellect. C'est l'être entier qui est affecté.

Or l'art dramatique, qui d'une part exige une grande maîtrise de soi, de chaque mouvement, et d'autre part fait appel à l'imagination, est un excellent moyen d'aider ces enfants et leur permet de développer leurs facultés et leurs possibilités d'extériorisation.

Pour la mise sur pied d'un spectacle, il faut surtout s'y prendre à temps. Jour après jour, on fera répéter aux petits acteurs une ligne, puis deux, puis un passage, tout en les incitant à s'aider de gestes. Peu à peu, ils assimileront le texte. En même temps, on tiendra compte des exigences pédagogiques individuelles : l'intarissable bavard se verra assigner un rôle où la mimique et l'attitude priment la parole. Les enfants qui ont quelque peine à participer à la vie du groupe et qui manifestent une tendance à se retirer de l'action s'y verront contraints par un rôle approprié. Les maladroits devront parvenir, par des exercices, à contrôler leurs mouvements. Chacun apprendra à observer les autres, à tenir compte de l'ensemble de la scène jouée et à s'intégrer au tout. Beaucoup de ces enfants tendent en effet à ne se soucier que de leur propre rôle et il est fréquent de les voir continuer à parler, sans écouter les réparties de leurs partenaires et sans tenir compte du résultat général.

De fait, c'est plus qu'un jeu : les acteurs vivent réellement leurs rôles et le théâtre prend un sens différent, presque opposé, pourrait-on dire, à ce qui le caractérise d'habitude, car pour un débile mental, il n'est pas question de « créer » un rôle : il ne parvient pas d'emblée à doter d'une personnalité la figure qu'il représente. Au contraire, il doit modeler ses gestes, ses mouvements, son langage d'après les indications du metteur en scène, beaucoup plus que ne le fait l'acteur en général. Petit à petit, à force de répétitions, il s'appropriera ce rôle qui deviendra pour lui un élément de la vie quotidienne ; il s'en imprégnera. Il n'est donc pas de meilleure école pour lui apprendre à dompter ses gestes, ses attitudes, sa parole, et à préciser sa pensée, de même qu'à faire travailler son imagination.

L'effet, pour le spectateur, est d'ailleurs souvent impressionnant. Pourtant, ce sont les acteurs que de tels spectacles marquent le plus et ils en bénéficient longtemps après encore.

Il est bon aussi de faire jouer aux enfants des scènes se rapportant aux grandes fêtes de l'année en leur donnant ainsi le rythme des saisons : Noël, Pâques — on pourrait ajouter la Saint-Jean et la Saint-Michel. Ils parviendront peu à peu à se sentir liés à ce rythme.

Malheureusement, les institutions pour jeunes handicapés mentaux ne disposent pas toujours des fonds nécessaires à l'organisation de spectacles. Partout où elle le peut, l'Association suisse Pro Infirmis fournit les sommes qui permettent de telles réalisations. Mais pour cela, elle doit pouvoir compter sur le soutien de toute la population du pays. Pensez-y en recevant la pochette de cartes Pro Infirmis !

Vente de cartes Pro Infirmis, compte de chèques postaux 10 - 258.

Un outil vieux de 2 200 000 ans découvert en Ethiopie

Le plus vieil outil identifié à ce jour a été découvert par des archéologues français au cours de fouilles effectuées l'été dernier en Ethiopie, dans un site paléontologique près du fleuve Omo. Il s'agit d'un quartz taillé sur ses deux faces, qui remonterait à environ 2 200 000 années. L'équipe française, dirigée par le professeur Camille Arambourg (récemment décédé) et M. Yves Coppens, a trouvé un certain nombre d'autres pièces d'un grand intérêt parmi lesquelles des dents appartenant à des types d'hominiens différents ; les niveaux où ces dernières ont été découvertes remontent approximativement à 1,9 million, 1,8 million et 1,5 million d'années.

Les travaux des différentes équipes : française, américaine et kenyenne qui ont fouillé ce gisement ont permis d'estimer son ancienneté à 3 300 000 ans. La preuve serait ainsi faite que les hominiens de l'Omo sont les plus vieux que l'on connaisse à ce jour.

(Informations UNESCO).

Plus vite et plus grand

Les enfants grandissent de nos jours plus vite que dans le passé. Ce phénomène, qui retient l'attention de nombreux spécialistes, a été discuté lors d'une conférence sur la morphologie, la physiologie et la biochimie des âges, réunie à Moscou au mois d'avril.

Les statistiques montrent en effet que les bébés d'un an sont aujourd'hui de 5 cm plus grands et d'un kilo et demi plus forts qu'il y a cinquante ans. La taille des enfants d'âge préscolaire a augmenté de 10 à 12 cm en cent ans, et les adolescents de 15 ans ont une tête de plus que leurs pères.

Mais si les hommes sont en moyenne plus grands aujourd'hui qu'il y a cent ans, la durée de leur croissance est plus courte. De nos jours, les garçons cessent de grandir à l'âge de 18 ou 19 ans, les filles vers 16 ou 17 ans, alors qu'au siècle dernier la croissance s'arrêtait à 26 ans.

(Informations UNESCO)

Camps et classes de ski

CAMONA MUTSCHNENGLIA

Maison bien aménagée, place pour 60 personnes. Cuisine électrique, chauffage au mazout, douches. Situation ensoleillée, bonnes pistes, skilift à proximité.

Renseignements et location par :

Capeder Benedikt, Mutschnenglia

7181 Curaglia (GR).

Prochain téléphone (086) 7 55 03, dès 19 heures.

Une portative de rêve...



modèle
dès

Fr. 278.—



L'HERMES 3000 satisfait les plus exigeants — à la maison, en voyage, au bureau, partout ! Racée, elle réunit sous un faible volume les perfectionnements essentiels d'une grande machine. Margeurs volants brevetés „Flying Margins”[®], tableau de commandes groupant les touches de service, économiseur de rubans, etc.

HERMES SA

bureau complet

Mais l'Herme 3000 possède bien d'autres qualités encore !
Demandez-en une démonstration à votre agent Herme :

HERMES
3000

1002 - Lausanne
3, rue Pépinet
Tél. 22 22 22

LA JEUNE MATHÉMATIQUE

« Blocs Logiques » de Z. P. Dienes et Blocs d'attributs

Les éléments de ce jeu stimulent la réflexion. Les enfants découvrent eux-mêmes, par le jeu, les rapports logiques et mathématiques sur lesquels ils baseront leur raisonnement plus tard.

21 000 Blocs logiques Dienes, sans ravier

Fr. 38.— net

21 001 Asco-Blocs

Fr. 26.— net

21 005 Blocs d'attributs « Invicta », grands, 60 éléments, en boîtes avec ravier

Fr. 44.— net

21 006 Blocs d'attributs « Invicta », moyens, 60 éléments, en boîte avec ravier

Fr. 16.80 net

21 007 Blocs d'attributs « Invicta », petits, 60 éléments, en boîte avec ravier

Fr. 8.40 net

Cahiers de travail de mathématique moderne :

« A la conquête du nombre »

Mme Nicole Picard, professeur, directrice de l'Institut de recherche mathématique à l'Institut pédagogique national de Paris est l'auteur de cahiers de travail conformes aux nouvelles connaissances des structures mathématiques. Ils sont basés essentiellement sur les expériences de Z. P. Dienes.

Ces cahiers peuvent être groupés en cours de divers degrés, se succédant méthodiquement suivant l'ordre des difficultés rencontrées.

Guides d'initiation :

217000 Adler : Initiation à la mathématique d'aujourd'hui

Dienes Les premiers pas en mathématique :

210300 I. Logique et jeux logiques

210311 II. Ensembles, nombres et puissances

210322 III. Exploration de l'espace et pratique de la mesure

Dienes Les six étapes du processus d'apprentissage en mathématique

216000 Revuz Mathématique moderne, mathématique vivante

Vous trouverez des renseignements détaillés dans notre prospectus « La jeune mathématique ».



FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR



**de même l'assurance
absorbe les conséquences
financières d'un accident**

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des
contrats de faveur avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire
genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances
accidents



Rééducation psychomotrice

Marianne Blanc

Reçoit des enfants instables, inhibés
débiles moteurs
Enfants IMC, débiles mentaux, etc.

Avenue des Alpes 22
Tél. 61 28 37

MONTREUX

C. R. O. E. P. E. I.

Comité romand d'orientation et d'éducation
professionnelle des estropiés et invalides

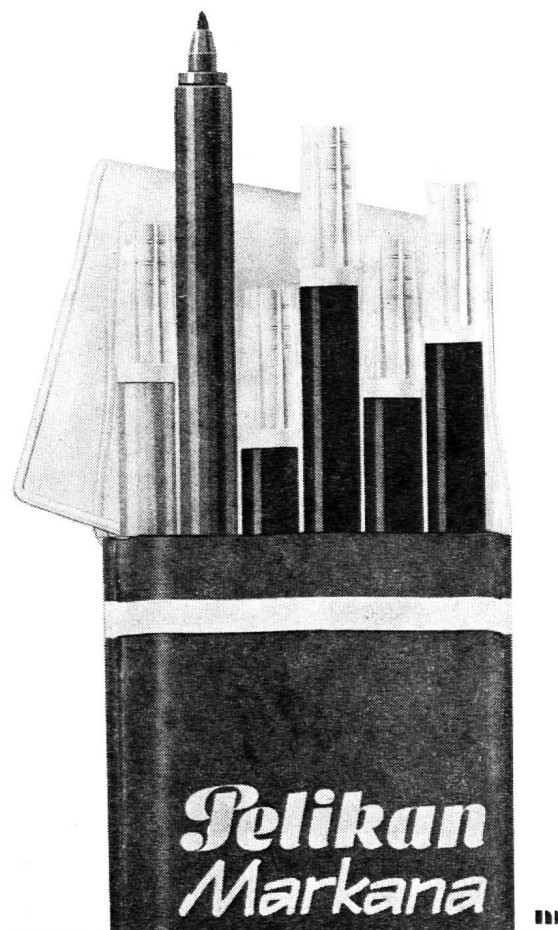
Examens d'aptitudes, renseignements pro-
fessionnels, placement en apprentissage,
pour formation limitée, occupation et tra-
vail à domicile.

2, place Grand-Saint-Jean (3^e)
1003 Lausanne
Téléphone (021) 22 28 42
Chèques postaux 10-1134

le nouveau crayon à pointe
fibre de Pelikan, est idéal
pour apprendre à écrire, pour
dessiner et pour colorier

Markana 30

- Il écrit immédiatement
- Il est toujours propre, grâce à son
capuchon de sécurité
- Sa réserve de couleur est particulièrement
grande
- Ses couleurs sont lumineuses;
elles ne barbouillent pas
- Il est vendu à l'unité ou en étuis de 6 ou
de 10 couleurs assorties



Demandez la brochure instructive
no 99/127/69 avec de nombreux exemples
d'application du stylo fibre dans l'école.

Günther Wagner AG
Pelikan-Werk, 8038 Zurich

Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince

NOUVEAU!



et d'un taille-mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.



Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves _____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____



Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et
de mécanique de
précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans
tous les magasins spécialisés

0 MIDILOUQUE
Nationale Suisse
3000 BERN E

1820 Montreux 1

J. A.